

Sequana, c'est quoi donc ? C'est l'exercice grandeur nature de gestion de crise, simulant une crue majeure en Île-de-France, qui se déroule à Paris et en Petite couronne jusqu'au 18 mars. En ligne de mire : le spectre d'une crue centennale. C'est-à-dire une crue qui, chaque année, a une chance sur cent de se produire et non une crue qui ne se produirait que tous les cent ans ! Deux crues centennales peuvent survenir à quelques années d'intervalle. En moyenne, dix crues centennales se produisent en un millénaire.

Malgré tout, même évacué du dispositif lancé par la préfecture de Police de Paris, le Val-d'Oise n'est pas à l'abri d'une crue majeure. Outre 1910, 1926, 1995, 1993, 2001 et 2002 sont restées dans les mémoires. Ce scénario apocalyptique n'est pas de la science-fiction. Il est le résultat plausible d'une crue centennale si celle-ci devait

avoir lieu dans les prochains mois ou les prochaines années. Dans le Val-d'Oise, la situation pourrait être aussi dramatique que dans la capitale. Une crue de la Seine, en amont, aurait pour corollaire la sortie de leurs lits de deux de ses affluents valloisiers : l'Oise et – dans une moindre mesure – l'Epte.

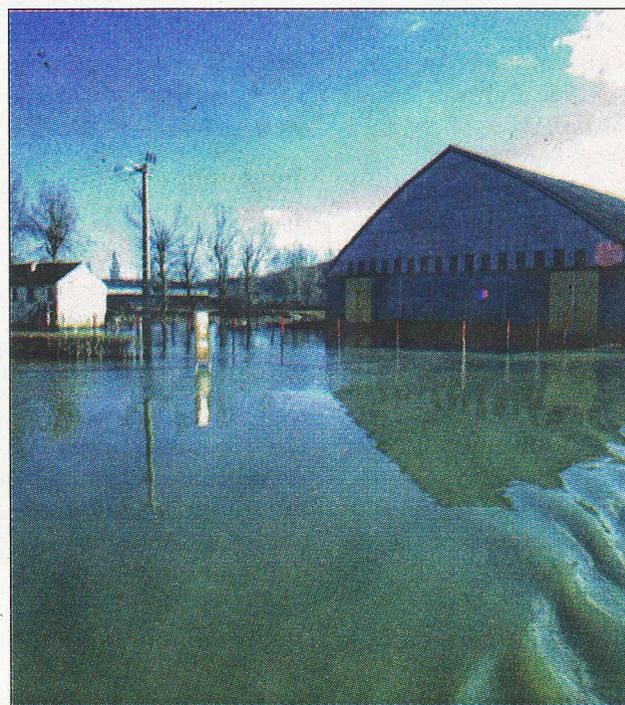
Vulnérabilité

Pas moins de trente-trois communes du département sont concernées par le risque d'inondation. Ces dernières années, quatre crues importantes se sont déjà produites dans la vallée de l'Oise : décembre 1993, février 1995 et mars 2001. En janvier 2002, la dernière montée des eaux avait particulièrement touché Cergy, Auvers, Bernes et Mériel. Jusqu'en 1993, le département n'avait pas connu de crue majeure. Durant ces quarante dernières années, le tissu urbain et l'activité économique se sont développés dans les zones inondables, augmen-

tant *de facto* l'exposition au risque et la vulnérabilité des populations.

Selon l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) de la Région Île-de-France, une crue similaire ou supérieure à celle de 1910 entraînerait un désastre humain et économique sans précédent. « *Un tel événement affecterait plus de 2,5 millions de personnes. Le coût des dommages est estimé, a minima, entre 15 et 20 milliards d'euros ; plus du double en tenant compte de la dégradation des réseaux et des pertes d'exploitation des entreprises.* »

Dans l'inconscient collectif, plusieurs mythes sont bien ancrés dans les esprits. Comme le sacrifice des départements du Val-d'Oise, de l'Oise ou de l'Aisne pour "sauver Paris des eaux". « *C'est techniquement impossible. À part erreur humaine ou acte de malveillance. Le seul vrai risque est un risque naturel lié au débit beaucoup plus important de la*



■ Bernes-sur-Oise sous les eaux (photo : Sdis 95).

Seine par rapport à celui de l'Oise. Une crue majeure de la Seine aurait des conséquences majeures sur l'Oise», indique Gérard Seimille, président de l'Entente Oise-Aisne, vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise et adjoint au maire (LR) de Pontoise.

Au niveau local, la gestion de crise face à une crue majeure s'articule autour de cinq axes : préserver l'humain, préserver l'environnement, préserver l'emploi, disposer de services publics résilients et limiter les dommages aux biens.

Afin de prévenir un risque de crue, les autorités ont agi en

amont des cours d'eau. Ainsi, à Proisy, dans l'Aisne, un site d'écrêtement des fortes crues de l'Oise, d'une capacité de 4 millions de m³ a été aménagé, en 2008. À Longueil-Sainte-Marie, dans l'Oise, cinquante étangs-réservoirs ont été creusés en 2005 et peuvent recevoir près de 15 millions de m³. Lors de petites crues, ces installations jouent un rôle important pour réguler le débit de l'Oise mais en cas de crue centennale similaire ou supérieure à celle de 1910, ils ne feraient que retarder la catastrophe.

Romain DAMERON
et Julien DUCOURET

Oise : 22 communes sous surveillance

Suite à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation arrêtée le 20 décembre 2011, un travail de sélection des territoires (Territoires à risque important, TRI), sur lesquels les risques sont les plus élevés, a été mené. Dans ce cadre, le Val-d'Oise est directement touché avec pas moins de 22 communes (*) concernées. « *L'objectif de notre stratégie est d'affiner la gestion des risques d'inondation par territoire* », explique Gérard Seimille, président de l'entente Oise-Aisne. Un pare-feu qui s'articule autour de quatre grandes thématiques : les enjeux économiques (activités économiques, habitat et infrastructures publiques) ; l'exposition des réseaux (réseaux d'énergie, des transports, d'eau potable, d'assainissement...) ; la gestion de crise ; l'aménagement du territoire (adaptation des nouveaux projets urbains à risque). (*) Asnières, Auvers, Beaumont, Bernes, Bruyères, Butry, Cergy, Champagne, Jouy-le-Moutier, L'Isle-Adam, Mériel, Méry, Mours, Neuville, Noisy, Parmain, Persan, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Valmondois et Vauréal.

Les mesures préventives

Dans le Val-d'Oise, un PPRi (Plan de prévention des risques d'inondation fluviale) a été prescrit pour vingt-deux communes de la vallée de l'Oise et huit villes riveraines de la Seine. Ce document réglementaire cartographie les zones exposées au risque d'inondation. Il définit les règles d'urbanisme et s'applique aux constructions futures et existantes. Les services de prévision des crues surveillent en permanence les pluies et les données hydrologiques de leurs bassins versants

et prévoient, à 24 heures, le niveau des cours d'eau. Lorsque la cote d'alerte est atteinte, les maires des communes concernées avisent leurs administrés et prennent les mesures de protection immédiate. Si plusieurs communes sont concernées par une crue, les plans de secours départementaux sont mis en œuvre. Ces derniers prévoient l'organisation des transports, l'évacuation, la protection et le ravitaillement des sinistrés.